

Assemblée Générale Extraordinaire Vendargues 15/09/2024 Procès-verbal

L'Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée le 21 août 2024 par Emmanuelle Ranchoup, présidente du Comité.

La présidente ouvre la séance à 14h et fait émarger les clubs et décompte les membres (à jour de leur cotisation) présents ou représentés ainsi que les voix.

Clubs présents ou représentés : 22 clubs à jour de leur cotisation sont présents ou représentés (sur 45 affiliés à la FFAB et 42 à jour de leur cotisation) :

Clubs présents ou représentés : Judo Club du Gard (3), Aïkido Club St Privaden (2), Syu do Kan (2), Familles Rurales de Milhaud (2), Aïkido Les Collières (1), Aïkido Club Villeneuvois (2), ANSD Aïkido (2) et Systema (4), Aïkido Club Clermontais (1), Kimusubi Aïkido Club Gignac (2), MUC Aïkido (2), Cercle Aïkido Montpelliérain (1), Aïkido Lodévois (2), Aïkiciam (1), Lou Recantou de Paulhan (1), Club Aïkido Vendarguais (2), Aïkido Sauvianais (2), Foyer Rural du Pouget (2), Aïki-Tanren Montpellier (2), Minami Aïkido 34 (4), Aïkido Club de Montarnaud (1), Aïkido Roussillon (2).

Club excusé : Club Aïkido Lasallois.

Clubs absents : Aïkido Club Shin Bu Wa, Kagura Mai, Les chemins d'Iwama, Association Culturelle, Soleil Rouge Aïkido Club, Foyer Socio-Educatif de Tresques, Kimono 1, Aïkidojo Fonsois, Aïkidojo Salindrois, Aïkido Club Cévenol, Do Aï St Gillois, Ecole d'Arts Martiaux Nézignan, Aïkido Ryu Tori Bédaricien, Centre Régional d'Aïkido, Systema RMA 34, Aïki Limoux.

Nombre de voix : 42 voix sur 54 sont présentes ou représentées.

Le quorum étant atteint (= plus de la moitié des membres représentant plus de la moitié de voix), l'Assemblée peut valablement délibérer.



Le point unique à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale extraordinaire est l'adoption des nouveaux statuts afin de se conformer aux statuts types votés en Assemblée Générale fédérale de décembre 2023.

L'ensemble des membres ayant pris connaissance du texte envoyé avec la convocation, aucune question n'est posée et le texte est mis aux votes.

Le texte est mis aux votes : il est adopté à l'**unanimité**.

La séance est levée à 14h10.



Le Présidente

Le Trésorier

Serge CRUZ

Jean-Claude SAUNIER